



Avenue Pratifori 22  
Case postale 287  
1951 Sion

## Aux bénéficiaires PC du Canton du Valais

Contact RFM  
Tél. 027 324 91 13  
Email rfm@av.s.vs.ch

Juillet 2020

### Remboursement des masques de protection depuis le 6 juillet 2020

Madame, Monsieur,

Après publication du bulletin no 428 de l'OFAS, recommandant aux organes PC de rembourser les masques de protection aux bénéficiaires PC, la Caisse de compensation du Canton du Valais a décidé de se référer aux recommandations émises par **la Conférence des caisses cantonales de compensation**.

Pour demander le remboursement des masques de protection, vous avez les possibilités suivantes en fonction de votre situation personnelle :

- **si vous avez une activité lucrative et devez porter un masque**, vous pouvez réclamer le remboursement par les frais d'obtention de revenu du calcul PC ;
- **si vous utilisez les transports en commun (port du masque obligatoire) pour vous rendre à un rendez-vous médical**, vous pouvez le déclarer comme un frais de transport en même temps que les frais de déplacement ;
- **si vous ne répondez à aucune des deux premières conditions et êtes à domicile**, ces coûts d'environ 30 francs pour une année sont couverts par les besoins vitaux.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.